

## **Procès verbal**

Le mercredi 26 novembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Henri SANNIER.

Secrétaire de la séance : Valérie FLICOURT

**Présents :** Henri SANNIER, Jean-Luc Bourgois, Catherine Ravel, Fanny Courtois, Gérard Delabroye, Valérie FLICOURT, Daniel Blondel, Marjorie DESAINTPAUL

**Représentés :**

**Absents et excusés :** Dominique Carbonnel, ANTOINE BROHON

### **Ordre du jour :**

- Informations Communauté d'agglomération (finances et service départemental de sécurité)
- Informations service voirie
- Point travaux ( mare, stade, saltimbanque)
- Point dons et subventions
- Point fêtes (harengade et 11 novembre)
- En perspective ( repas des aînés, repas téléthon et salon de l'artisanat, fête du Père Noël)
- Délibération travaux entrepris par l'Arche
- Convention avec les associations
- Questions diverses

*M le Maire procède à l'appel des conseillers, le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.*

*Mme Valérie Flicourt est nommée secrétaire de séance.*

Approbation du dernier procès-verbal (N° DE\_064\_2025)

Aucune remarque n'est émise sur le dernier procès-verbal en date du 14 octobre 2025.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération : adoptée

1 - Des nouvelles de la Cabs.

M le Maire informe que la CABS s'est substituée aux communes de l'ancienne communauté de communes pour régler la subvention due au sdis soit pour Eaucourt 10 000 euros par an depuis 7 ans.

Toutes les communes de la cabs paient leur redevance sauf celles de l'ancienne communauté de communes de l'Abbevillois. Symboliquement, la CABS réclame 10 000 euros. Un nouveau directeur financier est en charge d'éclaircir la situation.

M le Maire ajoute que la commune aura du mal à payer cette année car ce n'était pas prévu au budget. Le paiement pourra être reporté à l'année prochaine ou déduit de la CLECT.

Il notifie également que la CABS est dans une position délicate, qu'elle a des difficultés à trouver une banque pour lui prêter de l'argent. M le Maire précise que lors de 2 réunions l'après-midi même et lundi soir chaque président de commission a présenté un plan d'économie: 2,3 millions d'euros pourraient être économisés sur les 4 millions manquants. La CABS risque une mise sous tutelle de l'Etat. La réponse est en attente.

M le Maire présente à titre d'exemples:

On ne remplace pas systématiquement les départs en retraite.

On diffère certains travaux (maison du marais à Longpré 190 000 euros)

On limite les ouvertures des bureaux de tourisme temporaires.

On supprime temporairement la subvention de solidarité rurale (200 000 euros)

On réduit la saison culturelle du conservatoire.

A priori on ne toucherait pratiquement pas au budget des écoles mais à terme certains RPI sont condamnés. seuls les tarifs de la cantine seront augmentés alors qu'ils avaient été diminués lors du transfert de la compétence.

On ne touche pas à la gémapi la taxe qui permet d'entretenir les fossés. A ce titre M le Maire rappelle les travaux réalisés à Eaucourt : écoulement des eaux, ruisseaux.

M Blondel interroge sur la compétence école, si les bâtiments sont retournés à la commune, la compensation financière de la CLECT sera t-elle restituée? M le Maire ajoute que certaines écoles ont bénéficié de travaux importants alors que celle d'Eaucourt se dégrade. De même, une facturation erronée du photocopieur est toujours en attente de régularisation au profit de la commune. (environ 80 000 euros)

## 2- Le point voirie : 2 solutions

M le Maire rappelle les propositions de la CABS:

- 1 la commune reprend la compétence voirie, touche 2 800 euros par an mais assume l'entretien de l'ensemble de la voirie

- 2 la compétence est en partie conservée par la CABS pour les voiries d'intérêt communautaire, et la commune verse 9 000euros par an.

Une prochaine réunion a lieu le 1er décembre, à laquelle M Bourgois représentera M le Maire.

M Blondel évoque la possibilité d'obtenir un calendrier prévisionnel des travaux de voirie prévus si la commune maintient la compétence VIC à la CABS. une demande écrite sera faite.

## 3 - Notre budget et nos finances

M le Maire informe que les subventions se concrétisent :

10 000 euros du département pour le moulin (déjà perçus)

12000 euros pour le moulin de la région

7000 euros pour le moulin grâce à la DETR

Et 2900 euros du PNR pour la mare. La plantation des arbres est prévue vendredi, le technicien passe le 3 décembre valider les travaux.

Il ajoute que la commune est en attente de 23 000 euros de la clect par la CABS. Si la tutelle est prononcée, il existe un risque de ne pas percevoir rapidement cette compensation.

M le Maire informe du don de l' Association des Anciens Elèves (versé par le Crédit Agricole) de 8000 euros à la commune.

#### Acceptation d'un don (N° DE\_065\_2025)

M le Maire fait part d'un don reçu de l' Association des Anciens Elèves d'une valeur de 8 000 euros.

Il ajoute que, selon la volonté de l' Association, ce don n'est soumis à aucune affectation.

Le Conseil Municipal,

- Accepte le don de l' Association des Anciens Elèves d'une valeur de 8 000 euros
- Stipule que ce don n' est pas grevé d'affectation.

Délibération : adoptée

M le Maire notifie également le bénéfice de la picarde: 4800 euros et le don de Mr Jacques DUBOTS de 100 euros.

*Enfin, la vente du terrain rue du Meillier en fin d'année rapportera 5000 euros.*

*M Blondel s'inquiète pour le budget 2026 : inscription des dépenses imprévues du SDIS pour 20 000 euros, ligne de trésorerie à rembourser (initialement prévue fin d'année). Il ajoute qu'après la réunion de la commission finances, les dépenses à ce jour s'élèvent à 375 000euros, pour des recettes de 296 000euros. Même avec le retour des subventions, le début d'année semble difficile.*

*Il faut chercher à l'économie. A ce titre M Blondel revient sur le devenir des deux emplois arrivant à échéance. Il souhaiterait faire un bilan à mi-parcours avec M le Maire et le meunier. Il a par ailleurs encourager ce dernier à trouver un complément de travail car son poste est difficilement viable. M Blondel évoque également la possibilité de compléter les 20heures actuelles par un poste d'agent technique de 15heures. Il convient d'étudier la possibilité de renouveler le contrat aidé et de réfléchir à la décision du renouvellement du contrat avec l'échéance du renouvellement du conseil.*

*M le Maire répond que la ligne de trésorerie peut être restituée en plusieurs fois. rendez-vous est fixé mi-décembre pour un bilan avec le meunier.*

#### 4 - Le point des travaux:

*Aire de camping-car : les travaux presque terminés. Il manque juste le panneau général sur le site et les emplacements. M le Maire ajoute avoir eu quelques petits problèmes de cartes. M Blondel propose de poser des gros cailloux afin d'empêcher les passages hors barrières.*

*Mare : les travaux seront terminés la semaine prochaine. (Mare et arbres)  
La réception des travaux est fixée le 3 décembre prochain.*

*Stade: toujours des problèmes avec l'éclairage. M Blondel informe que depuis 4 ans l'éclairage n'est toujours pas entièrement fonctionnel . Un devis de 6 000euros a été signé pour changer les 5 disjoncteurs. L'entreprise Santerne est intervenue et a également remplacé plusieurs projecteurs grillés. Il faut maintenant attendre si tout fonctionne sous un temps pluvieux. Une réception des travaux sera programmée avec le maître d'œuvre TE 80.*

*M Blondel suggère de faire valoir un dédit de par la non fonctionnalité qui a engagé des frais supplémentaires depuis 4 ans.*

*Mme Desaintpaul demande que la nacelle soit bougée pour laisser l'accès aux services de secours ce week-end.*

*Saltimbanque: la porte d'entrée est en cours de réalisation. Les 2 autres suivront.*

*Fibre: 3 raccordements sont prévus : mairie, gîte et salle des fêtes. Le rendez-vous est fixé le 4 décembre avec le technicien. deux points d'accès seront demandés à la salle des fêtes. Mme Desaintpaul rappelle que le club de foot a demandé également un point d'arrivée.*

#### 5 - Point fêtes

*Harengade:*

*Elle fût un beau succès en terme d'affluence pour 1 045 euros de bénéfices. M le Maire remercie l'ARCAVEM qui a beaucoup aidé.*

*11 novembre:*

*Le public était nombreux. Cependant la présence d'enfants est malheureusement trop peu nombreuse. La vente de bleuets a rapporté 49.50euros*

*M Blondel propose d'envoyer une invitation à l'école pour les prochaines commémorations.*

*octobre rose:*

*les bénéfices ont été donnés à AAC 80: 360 euros pour 130 participants*

*Fêtes en perspective:*

*repas des aînés: 53 inscrits*

*repas téléthon et salon de l'artisanat ( déjà 80 repas retenus, nous louons la salle)*

*La fête du père Noël aura lieu le 22 décembre autour d'un spectacle et feu d'artifice.*

*Le colis pour les employés municipaux sera distribué une fin de semaine.*

*La distribution des colis aux aînés est prévue la semaine du 15 décembre.*

*Un projet éolien sur le territoire de Pont-Rémy est à l'étude. La société VALOREM se propose d'intervenir en début du prochain conseil municipal, soit le 11 décembre.*

6 - Délibération sur travaux entrepris par l'arche.

Travaux entrepris par L'ARCHE (N° DE\_066\_2025)

*M le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que l'association ARCHE a engagé un projet de rénovation des locaux à destination de l'accueil des groupes de visite sur le site du Château d'Eaucourt, comprenant notamment des toilettes.*

*Pour ce faire, la commune s'engageait à fournir les matériaux nécessaires.*

*M le Maire propose à son conseil d'exonérer l'Association ARCHE de sa mise à disposition des locaux pour l'année 2026, pour un montant de 1 500euros, à la condition que les travaux soient réalisés avant le 31 mai 2026, contre l'achat des matériaux nécessaires par l'Association.*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition d'exonération de la mise à disposition 2026 des locaux à l'association ARCHE en contrepartie de l'achat des matériaux et de la réalisation des travaux avant le 31 mai 2026.*

Délibération : adoptée

7 - Convention avec les associations:

*M le Maire propose la signature de conventions avec les associations, notamment celles qui sont susceptibles : les vignes, les anciens élèves. Pour les autres associations, M le Maire propose de facturer une participation au chauffage.*

*M le Maire fait lecture d'un projet de convention avec l'association des vignes. (entretien des vignes, achat de matériel, reversement de 30% de la production). La commune bénéficierait de 2 sièges au conseil d'administration.*

*M Blondel fait lecture du projet de convention avec l'association des anciens élèves.*

*Il est proposé de réunir les associations et de discuter sur les termes de l'établissement de convention.*

8 - Questions diverses

*M Blondel rappelle que la rue du 8 mai n'est toujours pas rectifiée suite aux travaux. M le Maire s'engage à faire un courrier.*

*La convention pour le gîte est à signer pour l'année qui arrive. Les travaux prévus n'ayant pas été réalisés, il est convenu de garder les mêmes tarifs. les réservations ayant été moins nombreuses en 2025, une connexion fibre sera installée prochainement, demande en forte demande.*

*M Blondel évoque le projet de réhabilitation du chemin entre Epagne et Eaucourt, que le Département soutient. Il suggère l'envoi d'un courrier aux élus de la commune d'Epagne. Par ailleurs, les services du Département sont venus apporter des préconisations pour sécuriser le passage des vélos sur la rue du 8 mai ( remontée en sens interdit, traversée de la route départementale, manque de visibilité). Il est proposé de limiter la circulation à 30km/h (40km/h étant illégal), de signaler la piste cyclable par une bande blanche et de limiter le stationnement des voitures sur un côté de la chaussée.*

*Il informe que le bureau Latitudes n'a à ce jour pas donné suite au projet d'aménagement du terrain rue du Meillier. Contact a donc été pris avec la cabinet MERTIS de Villers Bretonneux.*

*Mme Desaintpaul interroge sur l'avancement du Belvédère. M le Maire informe que le choix de l'entreprise en charge de sa réalisation est acté. Concernant la pose des toilettes sèches, un dossier au titre de la DETR va être déposé, ainsi qu'une demande de subvention auprès de la Région. M Blondel revient sur l'intérêt d'un site non couvert et la nécessité de revoir le protocole avec le Département, au regard de son investissement financier revu à la baisse.*

*M le Maire ajoute qu'il n'y a eu qu'une seule proposition suite à l'appel d'offres déposée.*

*Le ramassage des déchets verts le lundi est maintenu pour l'enlèvement des feuilles mortes.*

*M le Maire informe qu'il part et sera de retour le lundi 8 au matin. M Bourgois le remplacera le 1er décembre à la réunion clect et le 2 au conseil d'agglomération.*

*Fin de séance à 20h00.*

Henri SANNIER  
Président de séance



Valérie FLICOURT  
Secrétaire de séance

